

Le Ressources Infos-Doc

La lettre bimensuelle du Pôle

Ressources de Paris

N°349, 8 janvier 2018



Le centre de ressources documentaires (Paris)

9 Cour des Petites Ecuries- 75010 Paris

est ouvert :

Lundi de 9H30 à 17H00

Mardi de 14H00 à 17H00

Mercredi de 9H30 à 17H30

Jeudi de 9H30 à 16 H

Fermé le vendredi.

Tél : 01.53.34.34.13 (deuxième étage)

Attention : Le mardi de 9H30 à 13 H à la MDLF
au 47 rue Archereau 75019 Paris

Contact : Agnès HERVE-CAHU

Documentation75@olgaspitzer.asso.fr

Le CIO (Paris)

9 Cour des Petites Ecuries- 75010 Paris

est ouvert :

le lundi de 9H30 à 17H30, les mardis et jeudis de
9H30 à 12H30 et le mercredi de 14H00 à 18H00

Tél : 01.48.01.87.75 (3 ème étage)

Contact : Fanny LEFRANCOIS

orientation@olgaspitzer.asso.fr

Sommaire :

L'Actualité (en pages 2 et 3)

- La loi de financement de la sécurité sociale 2018
- Nouveau plan comptable pour les ESSMS privés
- Réforme du code du travail au 1er janvier 2018

Au Fil des revues (en page 5)

- Etre élève, l'identité en question
- Djihad au féminin : promesse d'une solution aux éprouvés pubertaires
- Radicalisation adolescente, radicalisation familiale
- «Je vais te tuer et les femmes vont pleurer »
- Les recherches en travail social : des connaissances comme finalité ou comme moyen ?

Les Études (en pages 3 et 4)

- Le Bafa et les jeunes
- Poids à la naissance et origine sociale : qui sont les enfants les plus exposés au surpoids et à l'obésité ?
- Situation des femmes demandeuses d'asile après l'adoption de la loi portant réforme du droit d'asile : les 5 recommandations
- L'effet inflationniste des APL sur les loyers : le risque d'une fausse piste

Sur les écrans (en page 6)

- La santé, une prison capitale
- Le poids de l'héritage
- Les gangsters et la République
- Des juges et des enfants
- Descendants de nazis : l'héritage infernal
- Revenantes

Agenda (en page 7)

- L'Europe face à la puissance chinoise
- Coexistence interreligieuse. Quelles relations entre les migrations contemporaines et les formes de coexistence des trois religions monothéistes ?
- Accueillir et orienter les demandeurs d'asile

L'équipe du Pôle Res-
sources vous souhaite
une Année 2018 toute
en couleur



Pour s'abonner à la lettre hebdomadaire : documentation75@olgaspitzer.asso.fr

Actualités...

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018 (LFSS)

Validée pour une majeure partie par le Conseil constitutionnel, la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2018 a été publiée au Journal officiel du 31 décembre 2017. Parmi les mesures de la LFSS qui concernent le secteur social et médico-social, Autorisations délivrées aux ESSMS, dispositions sur les CPOM, libre affectation des excédents d'exploitation, fin de l'opposabilité des conventions collectives en cas de CPOM... :

- **L'article 36** qui prévoit, à compter d'octobre 2018, une majoration du montant maximal du complément de libre choix du mode de garde (CMG) pour les familles monoparentales;
- **l'article 40** qui prévoit la revalorisation du montant de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) ;
- **l'article 49** rendant obligatoires, pour les enfants de 0 à 24 mois nés à compter du 1er janvier 2018, 8 vaccinations supplémentaires qui s'ajoutent ainsi aux vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite. Les conditions d'âge des enfants doivent être confirmées par décret. Les personnes titulaires de l'autorité parentale ou qui assurent la tutelle des mineurs seront tenues personnellement responsables de l'exécution de l'obligation ;
- **l'article 51** qui instaure un cadre général d'expérimentations pour permettre notamment l'émergence d'organisations innovantes dans les secteurs sanitaire et médico-social concourant à l'amélioration de la prise en charge et du parcours des patients, de l'efficacité du système de santé et de l'accès aux soins ;
- **l'article 69** qui ouvre la possibilité d'affecter certains crédits relevant du fonds d'intervention régional (FIR) à des dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé complexes intéressant les personnes âgées et handicapées ;
- **l'article 70** qui modifie à nouveau l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) pour introduire la possibilité d'une caducité partielle d'une autorisation délivrée à un ESSMS, qui par ailleurs aménage certaines dispositions relatives aux CPOM et qui met fin à l'opposabilité financière des conventions collectives applicables aux Ehpad et ESSMS pour personnes en situation de handicap signataires d'un CPOM. Cette dernière disposition a été validée par le Conseil constitutionnel ;
- **l'article 72** modifie les compétences du conseil national de pilotage des ARS et entérine l'absorption des missions de l'Anesm par la Haute autorité de santé (HAS).
- **l'article 78** qui modifie les sanctions applicables à la fraude aux prestations sociales encourues en cas de manœuvres frauduleuses ou de fausse déclaration

Le Conseil constitutionnel a notamment censuré les dispositions de l'article 71 prévoyant l'affectation de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) au financement des dépenses de fonctionnement des conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Il a en outre censuré l'article 38 qui prévoyait la remise d'un rapport au Parlement sur les modalités d'attribution des places en crèches.

Source : page consultée le 8 janvier 2017, Commentaire du Dictionnaire permanent de l'action sociale, [Loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 : JO du 31 décembre 2017](#)

Par sa décision n° 2017-756 DC du 21 décembre 2017, le Conseil constitutionnel s'est prononcé sur la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018, dont il avait été saisi par deux recours signés, l'un et l'autre, par plus de soixante députés.

Source : [Décision n° 2017-756 DC du 21 décembre 2017 - Loi de financement de la sécurité sociale pour 2018](#)

Nouveau plan comptable pour les ESSMS privés

Le plan comptable des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) privés est actualisé, pour l'exercice 2018, par un arrêté du 19 décembre 2017 abrogeant celui paru l'an dernier à la même période.

Les modifications portent sur les différents comptes rattachés aux "Dotations et produits de tarification" (compte 73). Elles font suite aux dernières réformes tarifaires, en particulier celles concernant les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) qui, notamment, peuvent percevoir des "financements complémentaires" définis dans leur contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens - CPOM - au titre des soins ou de la dépendance (comptes 735112 et 7352122).

Source : extrait de tsa quotidien pro du 04/01/2018 et [Arrêté du 19 décembre 2017](#), relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, NOR : SSAA1732762A- JO du 23 décembre 2017 .

Réforme du code du travail au 1er janvier 2018 Les ordonnances modifient des pans entiers du code du travail. Un grand nombre de ces dispositions nécessitaient des mesures réglementaires pour entrer en vigueur au plus tard le 1er janvier. Certains des décrets attendus ont été publiés fin 2017.

Récapitulatif :

Décret n° [2017-1879](#) du 29 décembre 2017 relatif aux mises à disposition de travailleurs réalisées sur le fondement de l'article L. 8241-3 du code du travail

Décret n° [2017-1880](#) du 29 décembre 2017 relatif à l'abondement du compte personnel de formation des salariés licenciés suite au refus d'une modification du contrat de travail résultant de la négociation d'un accord d'entreprise

Décret n° [2017-1813](#) du 29 décembre 2017 modifiant le décret n° 2016-1102 du 11 août 2016 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel dénommé « compte personnel de prévention de la pénibilité »

Décret n° [2017-1814](#) du 29 décembre 2017 fixant les modalités de l'abondement du compte personnel de formation des victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle

Décret n° [2017-1818](#) du 28 décembre 2017 relatif à la prise en charge de la rémunération des salariés participant aux négociations de branche

Décret n° [2017-1819](#) du 29 décembre 2017 relatif au comité social et économique

Décret n° [2017-1820](#) du 29 décembre 2017 établissant des modèles types de lettres de notification de licenciement

Décret n° [2017-1779](#) du 27 décembre 2017 modifiant l'article D. 1423-56 du code du travail

Décret n° [2017-1766](#) du 27 décembre 2017 portant dissolution du fonds chargé du financement des droits liés au compte personnel de prévention de la pénibilité

Décret n° [2017-1767](#) du 26 décembre 2017 relatif aux modalités d'approbation des accords dans les très petites entreprises

Décret n° [2017-1723](#) du 20 décembre 2017 relatif à l'autorité administrative compétente pour valider l'accord collectif portant rupture conventionnelle collective

Décret n° [2017-1724](#) du 20 décembre 2017 relatif à la mise en œuvre des ruptures d'un commun accord dans le cadre d'un accord collectif

Décret n° [2017-1725](#) du 21 décembre 2017 relatif à la procédure de reclassement interne sur le territoire national en cas de licenciements pour motif économique

Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2017-1718 du 20 décembre 2017 visant à compléter et mettre en cohérence les dispositions prises en application de la loi n° 2017-1340 du 15 septembre 2017 d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social

Ordonnance n° [2017-1718](#) du 20 décembre 2017 visant à compléter et mettre en cohérence les dispositions prises en application de la loi n° 2017-1340 du 15 septembre 2017 d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social

Décret n° [2017-1698](#) du 15 décembre 2017 portant diverses mesures relatives à la procédure suivie devant le conseil de prud'hommes

Décret n° [2017-1702](#) du 15 décembre 2017 relatif à la procédure de précision des motifs énoncés dans la lettre de licenciement

Décret n° [2017-1703](#) du 15 décembre 2017 portant application des dispositions des articles 6 et 7 de l'ordonnance n° 2017-1385 du 22 septembre 2017 relative au renforcement de la négociation collective

Décret n° [2017-1689](#) du 14 décembre 2017 relatif au groupe d'experts prévu par l'article L. 2261-27-1 du code du travail

Les études...

Le Bafa et les jeunes. Etude évaluative

Le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) a fait l'objet de peu d'études bien qu'il concerne près de 52 000 personnes en 2016. Avec la réforme des rythmes éducatifs de 2014 et les besoins nouveaux créés en matière d'animation, disposer d'éléments de connaissance sur les diplômés du Bafa et leurs usages du diplôme peut contribuer à éclairer les acteurs publics. Pour la branche Famille, l'intérêt porté au Bafa est d'autant plus marqué qu'elle octroie une aide financière aux jeunes pour passer le diplôme. Ce soutien s'inscrit à la fois dans la volonté de développer des offres de loisirs et de vacances de qualité et de favoriser l'engagement des jeunes dans la vie sociale ainsi que leur autonomie. Une évaluation de l'impact de l'aide financière versée par la branche Famille a été demandée dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion avec l'Etat de 2013-2017.

Source : Jeanne Moeneclae, Cnaf – DSER dossier d'étude n° 196 201, page consultée le 8 janvier 2018 [Dossier d'étude 196](http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/dossier_etudes/Dossier%20196%20-%20Le%20Bafa%20et%20les%20jeunes.pdf)
http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/dossier_etudes/Dossier%20196%20-%20Le%20Bafa%20et%20les%20jeunes.pdf

Les études ...

Poids à la naissance et origine sociale : qui sont les enfants les plus exposés au surpoids et à l'obésité ?

La corpulence d'un enfant est associée à son poids de naissance. Ainsi, les gros bébés (4 kilogrammes ou plus) sont plus nombreux que les nouveau-nés de petit poids (moins de 2,5 kilogrammes) à être en surcharge pondérale à l'âge de 5-6 ans (20 % contre 8 %). De la même manière, les petits poids à la naissance se retrouvent davantage en sous-poids que les gros bébés en grande section de maternelle (12 % contre 2 %). Ce lien perdure jusqu'à l'adolescence. Un enfant sur deux en surpoids à 5-6 ans est en excès pondéral en classe de troisième, contre 11 % des adolescents qui étaient de corpulence normale à cet âge.

Le lien entre poids de naissance et statut pondéral des enfants et adolescents est marqué par un gradient social. Alors que les gros bébés sont plus nombreux chez les cadres que chez les ouvriers (8 % contre 6 %), la surcharge pondérale à 5-6 ans concerne davantage les enfants d'ouvriers que de cadres (16 % contre 7 %). Par ailleurs, comparativement aux enfants des autres groupes sociaux, les enfants de cadres sortent plus fréquemment de l'obésité entre 6 et 15 ans. Les habitudes de vie favorisant le surpoids sont, en effet, plus répandues chez les ouvriers.

Source : page consultée le 8 janvier 2018, Muriel Moisy (DREES), 2017, « Poids à la naissance et origine sociale : qui sont les enfants les plus exposés au surpoids et à l'obésité ? », Études et Résultats, n°1045, Drees, décembre 2017.

<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/etudes-et-resultats/article/poids-a-la-naissance-et-origine-sociale-qui-sont-les-enfants-les-plus-exposes>

Situation des femmes demandeuses d'asile en France après l'adoption de la loi portant réforme du droit d'asile : les 5 recommandations

Le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes s'est intéressé à la question de la prise en charge des femmes demandeuses d'asile et préconise 5 recommandations. La Commission a constaté que la loi du 29 juillet 2015 a permis de réelles avancées sur certains aspects du processus de prise en compte du genre dans le parcours de la demande d'asile, mais que des difficultés substantielles demeurent.

Elle relève que la situation actuelle des femmes migrantes isolées, avec ou sans enfants, est, dans la grande majorité des cas, encore plus difficile que celle des demandeuses d'asile. Qu'il s'agisse de femmes tentant d'entrer en France (notamment à la frontière franco-italienne actuellement) pour y déposer le cas échéant une demande d'asile et semblant en être empêchées, ou d'autres, en particulier dans le Calais, ayant ou non sollicité l'asile en France et persistant à vouloir rejoindre le Royaume-Uni. Faute d'hébergement dédié dans la vallée de la Roya ou dans le Nord (comme naguère le Centre Jules Ferry de Calais, fermé, ou le campement de grande Synthe, incendié), ces femmes isolées et fragilisées, dont des mineures, ne bénéficient d'aucun dispositif de mise à l'abri, les protégeant contre les risques de violences sexuelles ou les tentatives d'exploitation à des fins de prostitution. Les associations, dont la capacité d'action est entravée dans ces 2 régions, peinent à leur apporter le soutien humanitaire et sanitaire requis. [Extrait de la conclusion du rapport]

Source : page consultée le 8 janvier 2018 Rapport HCE n°2017-12-18-INT-030, publié le 18 décembre 2017. Demandeuses d'asile : comment mieux prendre en compte leurs spécificités ? <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/174000869.pdf>

L'effet inflationniste des APL sur les loyers Le risque d'une fausse piste Synthèse

Les aides personnelles au logement (APL) sont accusées d'avoir eu un effet inflationniste sur les loyers : elles auraient été captées en large partie par les bailleurs qui, face à une demande croissante et dopée par ces allocations, en auraient profité pour augmenter les loyers. En somme, faute d'une offre suffisante de logements, l'ajustement du marché se serait fait par les prix.

Soutenue par plusieurs auteurs depuis une quinzaine d'années, cette théorie présente pourtant de lourdes fragilités. La présente note passe en revue les différents arguments et études qui peuvent lui être opposés. Il en ressort un paysage d'ensemble où les APL n'ont probablement pas joué le rôle qu'on leur prête souvent.

Enfin, il conviendrait de renforcer les capacités d'évaluation et d'analyse de la politique des APL en autorisant l'accès aux bases de données les plus riches (notamment celle de la Cnaf) à des économistes habilités (extérieurs ou appartenant à une administration). Répondre à ce simple besoin permettrait, sans nul doute, de bien mieux comprendre leurs effets sur l'offre et la demande et, en définitive, à l'État de prendre les mesures les plus adéquates, les plus efficaces et les mieux proportionnées aux problématiques soulevées. [extrait de la conclusion de la synthèse]

Source : Note de Terra nova (groupe de réflexion) : page consultée le 8 janvier 2018 http://tnova.fr/system/contents/files/000/001/496/original/Terra-Nova_Note-APL_141217.pdf?1513176651

Au Fil des revues

Bosc Manon, « Être élève, l'identité en question », *Adolescence*, 2017/2 (T.35 n° 2), p. 371-380. DOI : 10.3917/ado.100.0371.

URL : <https://www.cairn.info/revue-adolescence-2017-2-page-371.htm>

Cet article part du cas d'un lycéen qui refuse l'enseignement qui lui est donné, et montre comment ce refus peut être sous-tendu par la nécessité de préserver une identité qui se sent mise en question par l'enseignement proféré. Il s'agira de montrer dans quelle mesure la transmission enseignante peut engager pour celui qui la reçoit une réorganisation de l'identité, dont l'originalité se trouve ainsi problématisée. [présentation de l'éditeur]

Duhamel Cindy, Ledrait Alexandre, « Djihad au féminin : promesse d'une solution aux éprouvés pubertaires », *Adolescence*, 2017/2 (T.35 n° 2), p. 413-432. DOI : 10.3917/ado.100.0413.

URL : <https://www.cairn.info/revue-adolescence-2017-2-page-413.htm>

À partir d'une pratique auprès d'adolescentes radicalisées, l'analyse clinique de l'une d'entre elles permet aux auteurs de questionner les enjeux intra et interpsychiques de l'engagement djihadiste. Ceci offre les premiers jalons d'une réflexion psychanalytique autour de la résonance entre les discours de propagande et l'épreuve du pubertaire. La radicalisation y est envisagée comme un symptôme, offrant potentiellement au sujet une nouvelle forme de protestation, adolescente et féminine. [présentation de l'éditeur].

Hefez Serge, « Radicalisation adolescente, radicalisation familiale », *L'Autre*, 2017/2 (Volume 18), p. 134-141. DOI : 10.3917/lautr.053.0134.

URL : <https://www.cairn.info/revue-l-autre-2017-2-page-134.htm>

Notre Unité de thérapie familiale du service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à la Pitié Salpêtrière à Paris a été mandatée par la Préfecture de Paris pour recevoir des familles de jeunes en cours de radicalisation. Tous les adolescents, nous le savons bien, font le travail de se désaffilier provisoirement des valeurs de leur famille par le biais d'une affiliation au groupe de pairs, pour pouvoir dans un deuxième temps, se ré-affilier à leurs origines selon les modalités de leurs choix. Tous sont bouleversés par les mutations de la puberté, par l'anticipation de la rupture du cocon familial. Tous doivent, par le biais d'une certaine exaltation et d'une affirmation volontiers péremptoire de leurs opinions, se soumettre à la quête parfois désespérée de leur identité. Certains tentent ainsi d'échapper à la dépendance et au conformisme en se soumettant à de nouvelles conformités encore plus aliénantes, qui les enferment dans des répétitions bien plus rigides que celles qu'ils tentent de combattre.... [présentation de l'éditeur].

Fiéroux Michèle, « Je vais te tuer et les femmes vont pleurer ». Guerriers et meurtriers. Violence et ordre social », *L'Autre*, 2017/2 (Volume 18), p. 142-152. DOI : 10.3917/lautr.053.0142.

URL : <https://www.cairn.info/revue-l-autre-2017-2-page-142.htm>

Toute société a par définition quelque chose à dire de la violence, ne serait-ce qu'en l'organisant dans son mode de fonctionnement. Dans ce sens, nous présentons ici un exemple emprunté à une société de l'Afrique de l'Ouest, la société lobi du Burkina Faso, qui devrait permettre de mieux comprendre comment la violence et les différentes conceptions du rapport à la mort font l'objet d'une codification précise. Cet exemple nous permet-il d'approcher avec un autre regard les formes nouvelles de violence liées à la radicalisation djihadiste ? [présentation de l'éditeur]



Les Recherches en travail social : des connaissances comme finalité ou comme moyen ? Actes du Ve Séminaire d'épistémologie Session 1 du 12/03/2016 – Session 2 du 19/11/2016 Forum 2017/4 (Numéro Hors-série)

Lien : <https://www.cairn.info/revue-forum-2017-4.htm>

Le Ve séminaire qui fait l'objet de ce dossier est centré sur les types de connaissances produites et les questions épistémologiques qui y sont liées dans le cadre de recherches effectuées par des travailleurs sociaux français à l'occasion notamment d'un cursus de formation diplômante : DSTS (Diplôme Supérieur en Travail Social), DHEPS (Diplôme des Hautes Études des Pratiques Sociales), DEIS (Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale) ou d'une thèse. [extrait de l'éditorial]

Sur les écrans

La Santé, une prison capitale Magazine PUBLIC SENAT - LCP AN mardi 09 janvier 2018 à 20h30

La Santé, comme on l'appelle, est une vieille dame indigne... de recevoir des êtres humains ! Portrait de cette prison parisienne, dont l'architecture éclaire sur sa vie et son fonctionnement C'est l'heure du bilan ! Documentaire Sur FRANCE 2 mardi 09 janvier 2018 à 22h50 À Orléans, Paul, un cadre surdiplômé en recherche d'emploi, et Émilie, une jeune serveuse souhaitant se reconverter, suivent un bilan de compétences dans un cabinet de ressources humaines. Ils se prêtent au jeu de cet exercice censé analyser ce qui ne va pas (sous-entendu chez eux), et booster leurs motivations. C'est donc « l'heure du bilan » pour tous les deux, mais c'est aussi l'occasion de regarder de plus près, de façon drôle et réaliste, cet outil qui concerne en France environ 200 000 personnes par an et qui peine à faire ses preuves dans un marché du travail rongé par le chômage. [présentation de l'éditeur]

Le poids de l'héritage Documentaire Réalisateur : Alexandra Riguet 2018 Mercredi 10 janvier 2018 - 20h50/22h00 sur FRANCE 5

L'héritage est une institution à laquelle les Français sont très attachés, un rite de passage délicat qui touche les plus grands tabous de notre société : la filiation, l'argent et la mort. Après la disparition d'un proche, chaque membre d'une famille doit faire face à son histoire, à sa position dans une fratrie, ou encore à ses liens avec ses parents. Des familles ont accepté de raconter ce moment si délicat de la succession : à Dampierre-sur-Boutonne, en Charente-Maritime, Marine et Jean-Louis Hedelin savent qu'il est temps de transmettre le château de leurs ancêtres. En Corrèze, Michel et Renée, pendant des années, n'ont pas voulu affronter la question du partage. [présentation de l'éditeur]

Les gangsters et la République Documentaire Mercredi 10 janvier 2018 - 20h30/21h30 sur PUBLIC SENAT - LCP AN

Cannabis, cocaïne, héroïne : la drogue a inondé le marché, imposant sa loi et ses méthodes. De l'ancienne garde des barons de la French Connection à la nouvelle génération des dealers de cités, en passant par l'inventeur des go-fast entre Marbella et Paris... ils racontent. Comment le trafic s'est épanoui aux États-Unis avant de s'emparer de l'Espagne sous couvert des autorités espagnoles, à l'époque de l'ETA ? Aujourd'hui, avec plus d'un milliard de bénéficiaires par an rien qu'en Seine-Saint-Denis, comment cette « machine à cash » est-elle devenue un contre-pouvoir, quand les caïds de quartiers échangent la paix sociale contre la mainmise sur leurs territoires ? [présentation de l'éditeur]

Des juges et des enfants Documentaire Réalisateur : Cyril Denvers 2017 Mercredi 10 janvier 2018 - 21h00/22h10 sur TV5 MONDE FBS

Que devons-nous faire pour assurer à l'enfance en souffrance ou délinquante la possibilité d'un avenir ? Une question de société majeure que ce documentaire aborde à travers le prisme de la justice des mineurs, au plus près des réalités de terrain de ceux qui sont aux premières loges de l'enfance en errance dans notre pays. De façon générale, la justice des mineurs n'a pas bonne presse auprès des Français. Ils la perçoivent trop conciliante devant des adolescents qui seraient de plus en plus précoces dans la violence. En réalité, nul ne sait ce qu'il se passe dans le secret des cabinets des juges. À Lille, cinq d'entre eux ont accepté de lever le voile sur leur profession. [présentation de l'éditeur]

Descendants de nazis : l'héritage infernal documentaireréalisé par : Michael Grynszpan Marie-Pierre Raimbault Dimanche 14 Janvier à 20h30 sur LCP

Des descendants de dignitaires nazis se sont, chacun à leur façon, rapprochés du judaïsme. Certains d'entre eux se sont convertis. D'autres essaient, en faisant du bénévolat ou en apportant leur aide au peuple israélien, de racheter les horreurs commises par leurs aïeux et dont ils portent la culpabilité. Parmi eux, Matthias Göring, petit-neveu de Hermann Göring, Yoham, Gunther et quelques jeunes Allemands témoignent de leur besoin de se faire pardonner. [présentation de l'éditeur]

Revenantes Documentaire de Marion Stalens mardi 16 janvier 23h15 sur France 2

Des femmes, parties rejoindre la Syrie, et d'autres qui ont failli suivre cette voie, évoquent leurs parcours sans fauxsemblants. Certaines sont nées de familles musulmanes, d'autres non. Elles retracent les étapes de leur plongée dans la radicalisation et témoignent du quotidien des femmes sous Daech et de leur difficile retour. Comment se reconstruire ? Autour d'elles, en contrepoint, des familles déchirées tentent de comprendre. Toutes ces femmes ont adhéré un jour au système de pensée djihadiste et toutes en sont sorties. Peut-on faire, avec elles, le pari de la résilience ? [présentation de l'éditeur]

Les Agendas...

Le 18 janvier 2018 à Paris

Lieu : 18h30 - 20h Paris Saint-Martin/Conté [Entrée sur inscription gratuite : loui-sa.cherifouazani@lecnam.net](mailto:loui-sa.cherifouazani@lecnam.net)



Coexistences interreligieuses. Quelles relations entre les migrations contemporaines et les formes de coexistence des trois religions monothéistes ?

Le 17 janvier 2018 à Paris

Cnam / Musée national de l'histoire de l'immigration / Migrations, asile, exil

Dans l'Europe marquée par le retour des tensions entre des religions et des identités qui se vivent comme concurrentes ou ennemies, les migrations ne favorisent-elles pas aussi des brassages et des rencontres entre des fidèles de confessions différentes ? Comment s'appuyer sur des expériences de lieux partagés, de rites communs ou sur les parcours de « bâtisseurs » de paix, pour construire un dialogue inter-religieux et un discours d'hospitalité ?

Avec les interventions de Dionigi Albera, anthropologue et directeur de recherche au CNRS, Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative, Manoël Pénicaut, anthropologue, chargé de recherche au CNRS, Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative, commissaires de l'exposition Lieux saint partagés du Musée national de l'histoire de l'immigration, et Élie Barnavi, historien, diplomate israélien, professeur émérite d'histoire de l'Occident moderne à l'Université de Tel-Aviv, conseiller scientifique auprès du Musée de l'Europe à Bruxelles.

Table ronde animée par Le Monde des religions.

✚ La conférence sera précédée d'une visite gratuite de l'exposition Lieux saint partagés à partir de 16h30.

Lieu : 18h - 20h Musée national de l'histoire de l'immigration-Auditorium du Palais de la porte Dorée

293 avenue Daumesnil -Paris 12 **Entrée sur inscription gratuite** : evenements@cnam.fr

http://culture.cnam.fr/janvier/coexistences-interreligieuses-960639.kjsp?RH=age_janv

Accueillir et orienter les demandeurs d'asile Cycle / les métiers de l'asile

Le 25 janvier 2018 à Paris

L'asile apparaît depuis quelques années au cœur du débat public en France. Pourtant, beaucoup ignorent encore ce que ce terme recouvre tant sur le plan juridique que pour l'accueil de ces personnes sur le territoire national.

De nombreux professionnels, rattachés à diverses institutions - OFII, OFPRA, CNDA, CADA, HCR - ou indépendants (avocats, interprètes...) sont en mesure d'expliquer l'asile concrètement, au travers de l'exercice de leur mission.

En faisant part de leurs pratiques professionnelles, des politiques menées en matière d'embauche et de formation, des compétences sollicitées quotidiennement et des problématiques auxquelles ils sont le plus fréquemment confrontés, les experts invités à ces rencontres exposeront sans polémique la nature de leur activité et l'évolution récente de celle-ci.

À la veille d'une nouvelle - probable - réforme du droit d'asile en France, ces échanges ont aussi vocation à éclairer les débats politiques. Mais aussi à préparer l'avenir, les métiers de l'asile constituant un secteur d'activité en pleine expansion, qui ne cesse de recruter.

Ouverture : Olivier Faron, administrateur général du Cnam

Intervenants : Olivier Brachet, ancien directeur de Forum réfugiés, juge assesseur HCR à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)

Karim Medjad, professeur du Cnam; Djellil Bouzidi, responsable du pôle économie de Terra Nova ; Géraldine Teneau, responsable de CADA (Coallia) ; modérateur : Sonny Perseil

Lieu : CNAM 17h - 19h, [amphithéâtre Robert-Faure](http://culture.cnam.fr/janvier/accueillir-et-orienter-les-demandeurs-d-asile--949542.kjsp?RH=age_janv) **Entrée libre : le Programme** : http://culture.cnam.fr/janvier/accueillir-et-orienter-les-demandeurs-d-asile--949542.kjsp?RH=age_janv